

**Session 2005**

Capes interne de documentation

**Professeur-documentaliste,  
quel rôle dans l'éducation à l'orientation ?**

## *Sommaire*

1. <i>L'éducation à l'orientation</i>	p. 3
2.1 Introduction	p. 3
2.2 L'établissement, le projet d'établissement, et le CDI	p. 4
2.3 Constitution d'un pôle documentaire sur l'orientation	p. 6
2.4 Séquences d'éducation à l'orientation	p. 8
2.5 Conclusion et préconisations	p. 9

## 2. L'éducation à l'orientation

### 2.1 Introduction

Le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions est défini par la loi d'orientation du 10 juillet 1989 (article 8), comme partie intégrante du droit à l'éducation. C'est en 1996 que l'expression « éducation à l'orientation » apparaît officiellement dans le bulletin officiel de l'éducation nationale<sup>1</sup>. « L'éducation à l'orientation ne constitue pas une discipline nouvelle qui viendrait se juxtaposer aux autres avec ses spécialistes. Elle prend appui sur l'ensemble des apprentissages pour développer chez le jeune des représentations plus justes. »

Olivier Brunel, coordonnateur de l'ouvrage intitulé « 99 questions sur...L'éducation à l'orientation<sup>2</sup> » propose une définition « L'éducation à l'orientation est une démarche de formation qui a pour objet de donner aux élèves les moyens de faire, tout au long de leur vie, des choix professionnels et d'études. » Elle vise à enrichir les représentations des élèves selon trois axes : la représentation de soi, la représentation de l'univers professionnel et la représentation des systèmes de formation. C'est une démarche globale et participative qui caractérise l'approche éducative en orientation. L'élève est acteur de son orientation : il prend une part active dans la construction de l'ensemble des repères qui sont nécessaires à l'élaboration de ses choix en orientation. La notion de projet personnel de l'élève est importante : elle permet d'attirer l'attention sur le rôle de l'élève, d'opérer une centration sur l'élève sujet. Ce qui importe c'est d'être en projet, c'est-à-dire de se considérer non plus comme un agent déterminé mais comme un sujet en devenir, qui a toujours une marge de liberté.

Dès son apparition, l'expression « éducation à l'orientation » désigne une démarche pédagogique collective, cohérente et progressive. Elle ne peut être l'œuvre d'une seule personne et implique un travail d'équipe qui convoque différents acteurs : le chef d'établissement, le professeur principal, les enseignants, les parents d'élèves, le conseiller principal d'éducation (CPE), le conseiller d'orientation psychologue (COPSY) et le professeur documentaliste. L'éducation à l'orientation s'inscrit dans le projet d'établissement et requiert un pilotage fort du chef d'établissement. Le professeur principal est un enseignant connaissant bien les élèves et ayant un rôle de coordinateur de l'équipe pédagogique. A ce double titre, il peut contribuer, en liaison avec les autres membres de l'équipe éducative à définir le souhaitable et le possible c'est-à-dire ce qu'il serait nécessaire de mettre en œuvre pour aider les élèves à construire et à réaliser leurs projets et ce que l'on peut concrètement entreprendre.

L'orientation est un domaine partagé entre l'établissement scolaire et les parents d'élèves. Les parents jouent un rôle important dans la perception, les représentations de la réalité sociale et professionnelle. Au cœur du dialogue entre l'élève, sa famille et l'établissement, le conseiller principal d'éducation est souvent sollicité sur le terrain de l'orientation.

Le rôle du conseiller d'orientation psychologue est d'accompagner toute personne dans ses démarches d'information sur les études et les professions afin de l'aider à construire son projet scolaire ou professionnel. Dans les établissements scolaires, il élabore et propose un programme annuel d'intervention qui s'intègre au projet d'établissement après acceptation du conseil d'administration. Ce programme prévoit une progression pédagogique, une complémentarité des actions, une répartition des actions entre les différents intervenants, les outils et les méthodes utilisés, l'évaluation.

Personne ressource, il est vecteur d'informations synthétiques, concrètes et actualisées sur le monde du travail et de l'emploi qu'il peut relier aux perspectives personnelles des élèves. Outre ses connaissances socio-économiques, sa formation psychologique lui permet d'assurer une fonction d'écoute et d'utiliser différentes techniques : entretien individuel, travaux de groupe, évaluations...

Il aide les élèves en difficulté à s'adapter au système scolaire.

Le professeur documentaliste est concerné à plusieurs titres :

- comme gestionnaire des ressources documentaires relatives à l'orientation :

---

<sup>1</sup> France, Ministère de l'éducation nationale.-Mise en œuvre de l'expérimentation sur l'éducation à l'orientation en collège : circulaire 92-204 du 31 juillet 1996.-**Bulletin officiel de l'éducation nationale**, 5 septembre 1996, n° 31

<sup>2</sup> BRUNEL, Olivier (coord.).-**99 questions sur...L'éducation à l'orientation**.-CRDP Languedoc-Roussillon, 2001

Dès 1978, le documentaliste se voit attribuer la responsabilité de la documentation ONISEP (circulaire 78-460 du 22 décembre 1978). Le documentaliste gère aussi le fonds de monographies et de périodiques concernant l'orientation.

- comme formateur des élèves à la maîtrise de ces ressources. La note de service 87-196 du 8 juillet 1987 précise « Outre son rôle dans la mise en place et la maintenance autodocumentaire, le documentaliste est amené à initier les élèves et les professeurs au fonctionnement du dispositif et à les diriger vers le conseiller d'orientation. »
- comme interlocuteur des élèves venant au CDI avec un questionnement relatif à leur avenir ou projet d'orientation, comme professeur faisant preuve d'une écoute attentive au projet personnel de l'élève, comme relais vers le conseiller d'orientation psychologue.

### **Quels sont les atouts du professeur-documentaliste pour participer avec le conseiller d'orientation psychologue à l'éducation à l'orientation ?**

L'examen de cette problématique a guidé les initiatives et les activités pédagogiques analysées ci-après

## **2.2 L'établissement, le projet d'établissement et le CDI**

### **2.2.1 Caractéristiques principales de l'établissement**

La cité scolaire considérée ici, est composée d'un lycée d'enseignement général et technologique de 1350 élèves et d'un lycée professionnel comportant 150 élèves. Elle concentre quatre secteurs de formation initiale (général, tertiaire, sanitaire et social, industriel) et trois niveaux de qualification (BEP, BAC, BTS). De plus, l'établissement propose des formations en alternance avec le GRETA. Ce sont finalement 3 BEP, 2 BAC PRO (dont un par apprentissage), 10 baccalauréats, 9 BTS (dont 2 par alternance) qui sont proposés dans l'établissement. L'établissement apparaît donc comme une mosaïque de formations.

L'établissement se situe dans un environnement plutôt préservé tant du point de vue géographique que socio-économique. L'établissement s'appuie sur un pôle économique dynamique composé d'un tissu d'entreprises importantes et de PME-PMI propice aux partenariats. Le bassin de recrutement de l'établissement est large du fait de son internat et de la spécificité de certaines de ses formations. Le recrutement local s'appuie sur l'ensemble des collèges de la ZAP dont un établissement classé en ZEP.

### **2.2.2 Projet d'établissement**

Le projet d'établissement a fait l'objet d'une actualisation en juin 2001 qui a pris appui sur un bilan de chaque action du projet d'établissement. Un groupe de travail a été constitué afin de réaliser cette phase de diagnostic dans laquelle la documentaliste titulaire a joué un rôle important (analyse des indicateurs, formalisation des bilans d'action..).

Le projet d'établissement triennal 2002-2005 se décline en trois axes principaux : -Améliorer la réussite, l'orientation et l'insertion des élèves ; - Mieux connaître les formations et les pré-requis attendus en renforçant la liaison 3<sup>ème</sup>-2<sup>nde</sup> et en développant nos relations avec les lycées et lycées professionnels de la ZAP et les institutions régionales et internationales ; - Prévenir les conduites à risques et contribuer à former des citoyens épanouis et responsables.

Comment le projet d'établissement prend-il en compte les questions d'information et de documentation ?

Si le CDI ou la documentaliste sont impliqués dans différentes actions inscrites au projet d'établissement, l'établissement n'a pas de politique documentaire formalisée. La documentaliste a le souci d'élaborer un projet documentaire comprenant le projet CDI mais aussi les autres espaces de l'établissement où il y a accès à l'information (salles informatiques). Dans cette perspective, nous avons suivi une formation de deux jours sur le projet documentaire puis mis au point les indicateurs (dont les statistiques disponibles avec le logiciel documentaire BCDI3) permettant de réaliser la phase diagnostic, première phase incontournable de toute démarche de projet.

En revanche, le projet d'établissement prend en compte la question de l'orientation. Le terme « orientation » apparaît dès la définition des objectifs généraux. De plus, l'orientation des élèves fait

l'objet d'un programme d'actions annuel intégré au projet d'établissement. Ces actions impliquent plusieurs partenaires de la communauté éducative :

- participation à la journée « Info Sup » organisée par le Service Académique d'Information et d'Orientation de Bordeaux et par les Inspections Académiques des quatre départements, des élèves de classe de terminale encadrées par un conseiller principal d'éducation, un conseiller d'orientation psychologue, un professeur-documentaliste, des professeurs principaux, (objectif : permettre à chaque élève de bénéficier d'une information approfondie sur les formations post-baccalauréat )
- formation en entreprise des élèves de 1<sup>ère</sup> SMS (sciences médico-sociales) lors d'un stage de cinq semaines dans une structure sanitaire ou sociale, (objectif : connaissance par les élèves du milieu professionnel dans lequel ils vont évoluer) sous la responsabilité de professeurs et de maîtres de stages.
- réunion entre les parents d'élèves, les professeurs et l'administration
- développement d'un système autodoc et de collections spécialisées en orientation au CDI, activité que nous nous attacherons à développer ultérieurement.

### **2.2.3 Présentation du CDI**

Le centre de documentation et d'information est unique pour les deux établissements : lycée général et technologique et lycée professionnel. Il est situé au rez-de-chaussée à proximité du hall d'accueil, de l'administration, de la salle des professeurs et des salles de classe. Il bénéficie donc d'un emplacement central dans l'établissement.

Il est ouvert 45 heures hebdomadaires grâce aux deux postes de documentalistes. Le taux de fréquentation du CDI est estimé à 60 à 80 usagers par heure.

Le budget annuel du CDI en 2005 est de 9300 € dont 4300 € pour les abonnements auxquels s'ajoutent 1500 € pour l'orientation.

Le CDI est composée de deux salles contiguës d'un total de 270 m<sup>2</sup>.

La première salle est organisée en plusieurs espaces : un espace dédié aux périodiques avec 70 titres en abonnement, équipé de six meubles à périodiques créés par la section bois du lycée professionnel, de huit chauffeuses et de deux tables basses permettant aux usagers de prendre connaissance confortablement des derniers numéros de revues ou journaux parus, un espace consacré aux usuels, un espace composé du bureau des documentalistes équipé d'un poste informatique avec comme logiciel documentaire BCDI3, un espace de travail pour les élèves meublé de huit tables circulaires et de trente-deux chaises, un espace équipé de cinq ordinateurs pour les élèves reliés à une imprimante permettant la recherche documentaire sur le logiciel BCDI3 et connectés à internet.

Le fonds documentaire (monographies) composé de 20 000 documents en libre-accès se situe sur des rayonnages dans la seconde salle. Elle est équipée de 16 tables rectangulaires pour les élèves et accueille aussi un espace spécifique pour l'orientation composé de la l'auto-documentation de l'ONISEP, de la documentation CIDJ (centre d'information et de documentation pour la jeunesse), d'un poste informatique dédié à l'orientation et d'un fonds spécialisé en orientation que nous nous sommes attachés à développer.

## **2.3 Constitution d'un pôle documentaire sur l'orientation**

Il s'agit d'une part de compléter le fonds d'ouvrages sur l'orientation et d'autre part de mettre à disposition des élèves des ressources numériques sur l'orientation.

Un constat est à l'origine de cette action : étant donné le nombre et la variété des sections dans l'établissement, la demande des élèves dans le domaine de l'orientation est importante, variée et parfois confuse. Elle ne s'exprime souvent qu'à la veille des conseils de classe d'où de nombreuses difficultés à satisfaire des flots de demandes.

L'objectif principal visé est d'offrir un fonds riche et varié sur les études, les formations et les métiers afin d'obtenir une orientation plus volontaire et raisonnée des élèves.

### 2.3.1 Un effort important d'acquisitions

Nous avons décidé de procéder à des acquisitions en nombre en orientation. Nous avons acquis l'ensemble de la collection des cédéroms « Un itinéraire, un métier », édité par l'ONISEP, soit au total vingt cédéroms.

Nous avons acheté 152 titres sur l'orientation choisis parmi les publications de l'ONISEP et de deux éditeurs pour l'essentiel : l'Etudiant, Studyrama.

Nous avons veillé à couvrir les différents domaines de l'orientation : les études générales, mais aussi les formations et métiers spécialisés, les ouvrages offrant une aide à l'insertion professionnelle (comment rédiger une lettre de motivation, un curriculum vitae), les ouvrages permettant de se préparer à des concours.

Le fonds d'orientation compte aujourd'hui 305 monographies.

Si la classification Dewey adoptée pour coter les monographies disponibles au CDI propose une cote pour l'orientation scolaire et professionnelle (371.4), nous n'avons pas retenu cette cote pour les ouvrages sur l'orientation. Par souci de lisibilité pour les élèves et de cohérence du fonds d'orientation regroupé dans un espace déterminé, nous avons opté pour la classification alphanumérique proposée par l'ONISEP. Ainsi les ouvrages ont la même cote que les brochures proposées par l'ONISEP, ce qui permet d'éviter l'égarément des élèves parmi un nombre important de cotes et surtout de proposer un fonds homogène, cohérent, rassemblé en un espace unique.

### 2.3.2 Création d'un portail sur l'orientation et les professions

La multiplication de produits d'aide à l'orientation utilisant les technologies de l'information et de la communication fait naître une interrogation sur les conditions de leur emploi.

Les élèves méconnaissent les sites dédiés à l'orientation et interrogent les moteurs de recherche sur internet de façon non maîtrisée. Ils sont confrontés à un nombre trop important de réponses et ne savent pas sélectionner les sites fiables et utiles à leur requête.

En créant un portail dédié à l'orientation, c'est-à-dire des liens organisés vers des ressources documentaires sur l'orientation, les formations et les professions, il s'agit d'organiser les conditions d'accès et d'emploi des différents outils. Nos objectifs consistaient à diversifier les sources d'information, articuler des ressources numériques avec les ressources locales en orientation et exploiter l'appétence des jeunes pour les technologies de l'information et de la communication, notamment des élèves du lycée professionnel souvent rebutés par les supports écrits pour les amener à enrichir leurs représentations des filières de formation et des métiers.

Ce portail est composé de 80 pages environ de ressources propres au CDI, de liens vers les cédéroms « Un itinéraire, un métier » et de liens vers internet.

Il est organisé en différentes rubriques :

- *mon profil* : questionnaires d'intérêts et d'autoévaluation disponibles en ligne permettant à l'élève de mieux cerner son profil, ses capacités, ses centres d'intérêts...
- *les études* : présentation des filières de formation et des lieux de formation dont les lycées de l'académie
- *les métiers* : liens vers les 400 fiches métiers de l'ONISEP, les cédéroms « Un itinéraire, un métier », les « métiers à la loupe » proposés par l'Etudiant, Métierama, la cité des métiers, les études et métiers du CIDJ, la rubrique Métiers de Phosphore, le centre d'études et de recherche sur les qualifications
- *la vie d'étudiant* : demande de bourses, adresse des CROUS
- *les ressources du CDI* : lien vers les notices de livres et revue d'orientation de BCDI3
- *actualités* : les forums, les salons, les concours
- *liens pour en savoir plus* : récapitulatif des liens cités : CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherches sur les qualifications) CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse), Crous en Aquitaine, Crous des Pyrénées Atlantiques, Crous de Toulouse, Educluc, l'Etudiant, Etudier.com, formation en Aquitaine, formation en Midi-Pyrénées, Métierama, Onisep, Orient'action, Phosphore, Rectorat.

L'intérêt majeur d'un portail consacré à l'orientation est qu'il rend possible des cheminements individuels accessibles et adaptés à chacun des élèves. Il favorise un apprentissage au rythme et au niveau de chaque élève. Allié à l'interactivité, il permet aussi une auto-évaluation, sans peur du jugement ou de l'erreur, donc une véritable pédagogie de l'expérience. Le portail offre des perspectives de développement de pratiques d'autonomie des élèves.

La difficulté d'un portail proposant des liens vers internet réside dans sa mise à jour. En effet cela exige une veille de l'information régulière afin de vérifier la permanence des sites cités et prospecter de nouveaux sites pertinents. Si le professeur-documentaliste est amené à assurer cette fonction essentielle de veille, il ne peut l'assurer de manière satisfaisante seul. Ainsi, il doit travailler en étroite concertation avec les membres de l'équipe éducative, conseiller d'orientation psychologue, professeur principal, professeurs.

### **2.3.4 Mise à jour et prêt informatisé de l'auto-documentation ONISEP**

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) propose aux établissements scolaires un système autodocumentaire présent dans le CDI. Il vise à mettre à disposition des élèves des supports écrits d'information et à les organiser de façon à permettre une démarche active par l'élève, une démarche de construction autonome de son système de représentations.

Avec l'aide des conseillers d'orientation psychologue, nous avons trié, remplacé les documents périmés ou manquants et complété la documentation existante afin de présenter aux élèves une auto-documentation de l'ONISEP mise à jour et pertinente. Nous avons saisi sur BCDI l'ensemble de cette documentation et autorisé un prêt limité dans le temps aux élèves de ces documents.

Depuis le mois de janvier 2005, l'ONISEP en partenariat avec le club BCDI du CRDP de Poitiers (le club BCDI permet une assistance du logiciel BCDI, élaboré et vendu par le CRDP de Poitiers) offre la possibilité de récupérer les notices créées tous supports confondus sur internet. Non seulement la tâche de gestion du professeur-documentaliste est allégée, puisque qu'il ne s'agit plus de produire des notices mais de puiser dans un réservoir de notices mais ce sont les possibilités d'accès aux publications qui augmentent. Par exemple, les titres de la collection « Parcours » font l'objet de 15 à 20 notices chacun. De plus, la production unifiée de ces notices au format XML permet l'échange de notices et la mise en réseaux de bases documentaires distantes. Le recours aux outils mutualisés optimise le temps consacré au traitement documentaire et s'avère être une évolution du métier de professeur-documentaliste.

Ce nouveau service s'inscrit dans un projet plus vaste de l'ONISEP qui consiste à mettre en place un kiosque, c'est-à-dire un espace documentaire dédié à l'information pour l'orientation dans les CDI. La classification des publications de l'ONISEP est modifiée et le mobilier adapté. A moyen terme, il faudra donc envisager d'intégrer ces modifications.

## **2.4 Séquences d'éducation à l'orientation**

### **2.4.1 Constats à l'origine de l'action et objectifs :**

Les élèves connaissent mal le rôle des conseillers d'orientation psychologues et l'aide qu'ils peuvent leur apporter. Les ressources disponibles au CDI en matière d'orientation sont méconnues des élèves. Les élèves n'expriment leur besoin d'information en matière d'orientation qu'à la veille des conseils de classe et n'anticipent pas suffisamment leur choix d'orientation.

Une concertation avec les deux conseillers d'orientation psychologues nous a permis de définir des objectifs pédagogiques et documentaires :

- Aider les élèves à construire leur projet personnel d'orientation, en leur apprenant à se connaître et à connaître les formations et les métiers,
- Développer la capacité des élèves à s'informer, à maîtriser l'information, c'est-à-dire à recueillir et traiter par eux-mêmes les informations dont ils auront besoin. Cet objectif transversal se décline

en sous-objectifs : connaître les sources d'information, dégager d'un document les informations essentielles, critiquer une information, référencer ses sources d'information.

- Promouvoir le fonds documentaire du CDI

#### **2.4.2 Deux séquences co-animées par le professeur-documentaliste et le conseiller d'orientation psychologue en direction des élèves de seconde**

Nous avons décidé de nous adresser en premier lieu aux élèves de seconde. L'établissement compte quatorze classes de seconde dont trois classes de seconde professionnelle, soit un total de plus de 300 élèves. Nous avons constitué des binômes professeur-documentaliste / conseiller d'orientation psychologue et nous sommes partagé le nombre de séquences.

La mise en œuvre d'interventions coordonnées entre conseiller d'orientation psychologue et professeur documentaliste permet de privilégier les expériences d'échange, les confrontations de point de vue. C'est une proposition d'accompagnement qui prime, l'inverse d'une position d'expert, qui par son savoir imposerait son point de vue face à ceux qui ne savent pas. L'intervention coordonnée de plusieurs acteurs permet également la bonne distance dans l'expérience vécue, le contrôle mutuel pour éviter de figer l'image de soi d'un élève à un moment donné de son évolution.

Pendant une heure de vie de classe, la 1<sup>ère</sup> séance d'une heure est organisée en deux parties d'une demi-heure : une demi-heure, en demi-classe avec un conseiller d'orientation psychologue, une demi-heure, en demi-classe avec un professeur-documentaliste et inversement.

- Le conseiller d'orientation psychologue présente le CIO et leur rôle dans les établissements scolaires et procède à un jeu de questions/réponses sur les formations et les métiers. Pour les élèves de seconde professionnelle, il aide à la prise de conscience que les orientations y sont possibles et amène les élèves à réfléchir sur l'après lycée professionnel au delà de la spécialité et de l'établissement.
- La documentaliste présente le pôle documentaire en orientation :
  - o l'autodocumentation ONISEP, son classement alphanumérique et les trois classeurs : clé intérêts, clé métiers, clé diplômes. Si cette autodocumentation favorise une démarche active et autonome de l'élève, un accompagnement de l'élève « explorateur » de l'autodocumentation reste nécessaire. Les élèves privilégient trop fréquemment la clé métiers au détriment de la clé intérêts ou diplômes. On s'est donc attaché à démontrer, par des exemples les possibilités et les renvois offerts par la clé intérêts qui permet de découvrir des professions se rattachant à des centres d'intérêts. Cela permet aux élèves de découvrir des professions ou des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et donc d'élargir pour eux le champ des possibles.
  - o les fiches métiers de l'ONISEP,
  - o la documentation du CIDJ avec l'index des métiers et les classeurs correspondants,
  - o les monographies et les périodiques,
  - o les cédéroms Itinéraires pour un métier
  - o le portail :

La rubrique « mon profil » qui propose des questionnaires d'intérêts et d'auto-évaluation est à présenter avec précaution aux élèves : en effet, l'interprétation des résultats des différents questionnaires impose prudence. Les éléments fournis demandent à être analysés, complétés par d'autres observations. Ce travail relève de la compétence des conseillers d'orientation psychologues, qui, formés en psychologie, sont en mesure dans le cadre d'entretiens, d'aider l'élève, désireux de faire le point sur lui-même, à intégrer et exploiter les résultats de tels questionnaires.

Pendant une heure assurée dans l'emploi du temps, par le professeur principal, la 2<sup>ème</sup> séance d'une demi-heure a consisté à présenter la production exigée des élèves. Il s'agit pour les élèves de présenter un métier de leur choix : cela peut être un métier qu'ils aimeraient exercer ou un métier inconnu.

Ce travail à faire par groupe de trois élèves se divise en deux temps :

- Rechercher des documents, extraire les informations utiles : un certain nombre d'items doivent être renseignés comme les lieux d'exercice du métier, les acteurs, les matériaux, les gestes, les outils/machines, les qualités et savoir-faire requis, les niveaux de formation et référencer les sources à l'aide d'une grille pré-établie par les documentalistes,
- Produire une présentation d'un métier. La forme de cette production est libre, à inventer. Cela peut-être un article de journal, une interview, une chanson, une bande-dessinée, une page web... Un seul impératif : la production doit être attractive : les autres élèves doivent avoir envie de la consulter.

La production demandée aux élèves s'inscrit dans une méthode active. On recherche l'implication des élèves dans des activités où ils sont en position de recherche, de questionnement plutôt que de réception.

Le travail par groupe d'élèves nous a semblé approprié afin que les élèves enrichissent leurs représentations des métiers et des formations. Lorsque les élèves sont amenés à produire en groupe, ils doivent apprendre à s'organiser, écouter, négocier, argumenter. La confrontation entre pairs apprend aux élèves à questionner les stéréotypes, à identifier ce qui ressort de l'information et ce qui a trait à la croyance et à exercer leur esprit critique.

### **2.4.3 Evaluation**

En élaborant une grille d'évaluation avec des items proches de ceux que l'on trouve lors de l'évaluation des TPE, nous avons voulu évaluer autant la démarche personnelle et l'investissement des élèves (recherche de sources d'information et de documents, appropriation des documents, travail d'équipe) que la production (pertinence de la production et de la forme choisie avec le métier traité, soin apporté au travail, qualité de l'expression, cohérence de la construction, inventivité, attractivité de la production). Nous avons combiné une évaluation formative centrée sur la démarche et l'implication personnelle des élèves et une évaluation sommative portant sur la production. Les trois meilleures productions ont été récompensées par un bon d'achat par élève dans une enseigne culturelle de la ville. Il importait de valoriser l'initiative des élèves, d'évaluer les acquis et non sur les seuls manques afin de privilégier une construction positive de l'image de soi des élèves.

## **2.5. Conclusion et préconisations**

Plusieurs indicateurs nous ont permis d'évaluer cette démarche d'éducation à l'orientation :

L'implication des élèves dans la démarche, la fréquentation du CDI et la consultation du fonds consacré à l'orientation au CDI et du portail (compteur), la qualité des productions (utilisation des TICE, originalité de la forme...) la consultation par les élèves des productions et les sollicitations (demande d'entretien personnalisé) auprès des conseillers d'orientation psychologues.

Le professeur-documentaliste dispose de différents atouts pour participer à l'éducation à l'orientation avec le conseiller d'orientation psychologue.

Spécialiste de l'information, il assure les acquisitions et le traitement de l'information (saisie des documents dans le logiciel BCDI3, réalisation et récupération de notices...) et permet ainsi une mise à disposition des ressources sur l'orientation bien identifiées, à jour et valorisées par leur présentation aux élèves et aux différents usagers. Un espace dédié à l'orientation regroupant l'auto-documentation de l'ONISEP, les monographies, les périodiques, un poste informatique doté d'un portail, articulant ressources numériques et supports écrits facilite l'accès des élèves aux informations et rend possible l'accueil d'un grand nombre d'élèves aux demandes plurielles par leur nombre et par leur nature.

Enseignant, le professeur-documentaliste accompagne les élèves dans la découverte de l'auto-documentation de l'ONISEP et les aide à la connaissance et au repérage des sources essentielles, utiles et fiables. Il forme les élèves à la question de la validité de l'information sur internet et contribue ainsi à développer leur esprit critique. De plus l'espace CDI est un espace différent de la salle de classe qui permet un accueil individualisé des élèves et le professeur-documentaliste peut être en position d'écoute du projet personnel de l'élève.

L'action du professeur-documentaliste s'inscrit en complémentarité avec celle du conseiller d'orientation psychologue qui lui seul, car formé à la psychologie et à la sociologie, peut utiliser différentes techniques entretien individuel, questionnaire...pour mieux cerner le projet personnel de l'élève et l'aider à enrichir la représentation de lui-même. Le conseiller d'orientation psychologue est spécialiste de l'écoute, du conseil, du bilan, du projet. De plus, si le professeur-documentaliste participe à l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur (comme le précise la circulaire du 13 mars 1986) contribuant ainsi à établir des relations entre l'école et l'entreprise, c'est le conseiller d'orientation psychologue, formé à l'analyse des métiers et leur évolution, à l'économie, qui est porteur d'informations concrètes et actualisées sur le monde du travail et de l'emploi.

Pour qu'un tel travail consacré à l'orientation prenne tout son sens, il conviendrait d'impliquer davantage d'autres acteurs de la communauté éducative. Les apports de chaque acteur, chacun dans son domaine de compétences, doivent être construits de façon complémentaire.

Les professeurs de l'établissement méconnaissent et n'exploitent pas les ressources documentaires relatives à l'orientation. Le professeur-documentaliste envisage dès la prochaine rentrée scolaire, en accord avec le chef d'établissement, d'élaborer et de projeter un diaporama sur ces ressources en direction des professeurs. Les professeurs principaux ont été sollicités lors de la présentation de la production exigée aux élèves, une implication plus systématique dès la présentation du pôle documentaire consacré à l'orientation mériterait d'être envisagée afin de permettre au professeur principal d'assurer la liaison entre tous les membres de l'équipe éducative.

De plus, une information pourrait être diffusée en direction des élèves, représentants des lycéens au conseil de la vie lycéenne (CVL) qui pourraient ainsi exercer un rôle de relais d'information et faire connaître les ressources documentaires en orientation.

Par ailleurs, la venue dans l'EPL de professionnels (y compris anciens élèves, parents d'élèves) donnerait un contenu plus concret aux informations et contribuerait à motiver les élèves.

Le portail que nous nous sommes attachés à mettre en œuvre pourrait avantageusement s'intégrer dans un intranet d'établissement qui rend disponible à tout moment et en tout lieu le patrimoine documentaire et pédagogique de l'EPL.

Enfin, une politique d'information pour l'orientation, partie de la politique documentaire intégrée au projet d'établissement s'impose comme une « une nécessité », terme employé par Monsieur Durpaire, Inspecteur, rapporteur du rapport intitulé « Les politiques documentaires des établissements scolaires. »<sup>3</sup> La formalisation et la reconnaissance officielle d'une politique documentaire permettent de concerner tous les acteurs de la communauté éducative.

Les nouveaux contextes de vie tant à l'école que dans le monde du travail exigent que chacun devienne acteur principal de son orientation. L'orientation comme la formation concerne chacun tout au long de sa vie.

---

<sup>3</sup> France. Inspection générale de l'éducation nationale, DURPAIRE, Jean-Louis.-**Les politiques documentaires des établissements scolaires** [en ligne].-Ministère de l'éducation nationale, 2004.-  
<http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports.htm>